



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

LE CENDRE BUDGET PRINCIPAL



VI ET ANNEXE
A LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 février 2019 n° 19/02/06/001
LE MAIRE

Hervé PRONONCE

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est la *première étape du cycle budgétaire annuel de la collectivité*.

Organisé dans un délai de deux mois avant le vote du budget, il a pour objet, d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité, notamment par le biais d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui est présenté aux conseillers.

Ce rapport, véritable outil d'aide à la décision, présente les évolutions conjoncturelles et structurelles qui ont influé, influent ou influenceront sur les capacités de financement de la commune. Le ROB a donc pour but de faciliter la discussion et la détermination des orientations budgétaires qui présideront à l'élaboration du budget primitif (voire au-delà pour certains projets).

Conformément à la LOI NOTRe, le ROB est diffusé sur le site internet de la commune et reprend notamment:

- les engagements pluriannuels envisagés sur la commune,
- des éléments relatifs à la structure et la gestion de la dette,
- des éléments relatifs à la gestion des effectifs municipaux.

Le DOB en lui-même ne donne pas lieu à un vote mais la tenue du débat en conseil municipal est actée par une délibération spécifique.

Le présent rapport vise donc, après un temps de rappel sur le contexte économique et social 2019 et un retour sur l'année 2018, à présenter les principales orientations du prochain budget primitif, actuellement en cours de préparation.

1.1- Contexte Général 2019: Situation financière, économique et institutionnelle

A/ Une croissance économique sous tensions

- Selon l'INSEE, le taux de croissance 2018 serait finalement de 1,9%. Pour 2019, la prévision de croissance est estimée à 1.8%. L'économie française devrait en effet souffrir, en plus des troubles intérieurs rencontrés depuis fin 2018, des tensions commerciales internationales et du resserrement des politiques monétaires. Reste à savoir si les annonces présidentielles du 10 décembre 2018 seront de nature à préserver le pouvoir d'achat des ménages et à dynamiser la consommation.
- L'inflation 2019 serait quant à elle proche de 1.7%
- Dans le même temps, les différents organismes d'analyse économique penchent pour le maintien de bonnes conditions de crédits, synonymes d'investissement facilité.
- Le taux de chômage a quant à lui légèrement baissé en 2018 (8,9% selon Eurostat). Il est désormais à un niveau légèrement inférieur au niveau structurel estimé par la Commission Européenne à 9,1%.

B/ Une Loi de Finances 2019 sans nouveauté ni réponse...

- La Loi de Finances 2019 ne présente pas de véritable changement pour les collectivités locales.
- Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à 2018.
- Les dispositions fiscales majeures concernant les collectivités sont renvoyées au projet de loi dédié (annoncé pour le second trimestre 2019), qui devrait acter la refonte de la fiscalité locale.
- L'objectif de suppression de l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2021, hors résidences secondaires, pour au moins 80% des ménages reste d'actualité. La question des 20% de contribuables non concernés pour le moment par cette exonération sera abordée dans ce projet de loi.

- Les modalités de compensation de cette mesure pour les communes ne sont pas encore connues. L'une des pistes du gouvernement serait un transfert, vers ces dernières et les intercommunalités, de la part de taxe foncière actuellement allouée aux départements.
- Une vigilance toute particulière sera à porter sur cette réforme qui, sous bien des aspects, risque de se traduire par une nouvelle perte de l'autonomie financière et fiscale du bloc local.

C/ Un contexte institutionnel stabilisé

En l'absence de nouvelles annonces susceptibles de bouleverser le paysage institutionnel des collectivités locales, un travail de fond peut être initié en vue de travailler à l'harmonisation des modes de gestion (prix de l'eau, politique tarifaire...).

Cela passera bien sûr également par **l'élaboration d'un pacte financier et fiscal, co-construit par l'ensemble des acteurs du bloc communal.**

1.2-Contexte communal : Retour sur 2018

A/Poursuite des aménagements budgétaires liés au passage en Métropole

- Réexamen des transferts de charge pour affiner le calcul de l'Attribution de Compensation (AC) et tendre vers la neutralité budgétaire la plus stricte
- Mise en place de la neutralisation de l'Attribution de Compensation en Investissement (ACI) pour préserver des marges d'action sur la section de fonctionnement
- Application des nouvelles règles de répartition de la Taxe d'aménagement.

B/ Maitriser les dépenses et optimiser les recettes pour adapter, moderniser et proposer de nouveaux services

- La Dotation Globale de Fonctionnement n'a que légèrement diminué en 2018 (- 6 000 €).
- En revanche, le passage à la semaine de 4 jours dans les écoles, instauré après un travail de concertation avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux, a fait sortir la commune du dispositif « fonds de soutien périscolaire » (-18 000 €).

Face à ce désengagement latent de l'Etat, la commune a fait le choix, pour dégager des marges de manœuvres nécessaires aux investissements à réaliser, de poursuivre la politique de gestion initiée depuis le début du mandat (rationalisation budgétaire, intégration de services mutualisés, maîtrise des ratios d'endettement...)

C/ Mise en oeuvre du programme d'investissements prévu au Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2020 :

❖ Projets communaux:

• **Un centre bourg en pleine reconfiguration**

Après les travaux ayant permis l'installation de la chocolaterie Ray en 2016 (Maison Lafarge) et l'ouverture à l'été 2017 de deux nouveaux commerces en rez-de-chaussée du bâtiment principal de la place Grassion-Fredot, l'année 2018 a été marquée par le lancement de deux nouveaux projets d'envergure:

- Le 1^{er} étage du bâtiment principal de la Place fait l'objet d'une transformation complète en **espace d'accueil des activités associatives (360 m² de surface utile) : 312 000 € HT**
- Le lancement des travaux de **création d'une nouvelle place piétonne aux abords immédiats de l'Eglise** avec création d'une liaison piétonne par le garage de la maison Pagès. (acquisition du foncier : 102 000 €, désamiantage/démolition avant mise à disposition de Clermont Métropole pour les travaux d'aménagement: 141 000 € HT)

• **Sécurité dans les écoles:**

Reprise de l'Alarme incendie du groupe scolaire Louis Aragon : 18 500 € HT

• **Travaux d'entretien et de valorisation du patrimoine:**

Changement de la pompe de refoulement au complexe sportif (6 500 € HT), création d'une extension de 15 cases pour le columbarium (10 200 € HT), enherbement des allées du cimetière (2 925 € HT), installation de claustras pour la restauration scolaire (1 750 € HT)

• **Développement durable et amélioration de la performance énergétique des bâtiments:**

Remplacement de la chaudière de la mairie (16 600 € HT), remplacement des huisseries de la Mairie et du Centre Technique Municipal (52 000 € HT engagés), acquisition d'un désherbeur mécanique (4 000 € HT)

• **Communication:**

Refonte complète du site internet de la commune (15 800 € HT)

❖ **Projets communs Commune/CAM financés par le biais de l'AC:**

• **Projet Quartier Beauséjour (tranche 4.2)**

Quartier Beauséjour Tranche 4.2 : rue des Hortensias (eaux pluviales, réseaux secs, remplacement des candélabres, travaux de voirie) 460 000 € HT

• **Remplacement des candélabres et mise en conformité du réseau d'éclairage public, tranche 3 :**

Rues des Dômes, du Livradois, du Cézallier et des Combrailles: 65 500 €

• **Rénovation de l'éclairage de la coulée verte : 10 000 €**

2.1- Tendances budgétaires 2019 et grandes orientations de la collectivité

Le budget primitif a pour double objectif de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses de la commune pour une année.

Tout budget comprend deux sections :

- La section de fonctionnement, qui décrit les opérations courantes de la collectivité, qui se renouvellent régulièrement, celles liées à l'administration de la collectivité et au fonctionnement des services publics.
- La section d'investissement qui retrace toutes les opérations en capital, c'est-à-dire les opérations de recettes ou de dépenses qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels, travaux d'infrastructures, aménagement de bâtiments...

Pour chacune des deux sections, le principe de l'équilibre budgétaire doit être respecté, c'est-à-dire que les recettes doivent être égales aux dépenses. Cela suppose donc l'évaluation sincère des dépenses et des recettes (l'équilibre budgétaire et le principe de sincérité sont des règles budgétaires fondamentales).

La collectivité a axé ses efforts sur quatre domaines prioritaires :

- Enfance Jeunesse
- Culture Vie Associative
- Développement Durable
- Patrimoine naturel et bâti

Le budget 2019 est configuré pour permettre la poursuite de la réalisation des plans d'actions initiés sur chacun de ces secteurs tout en prenant en considération certains facteurs ou éléments indispensables :

- L'attractivité du territoire cendrioux se traduit par un essor démographique continu: 5 383 habitants au 1^{er} janvier 2019 (5 286 habitants au 1^{er} janvier 2018),
- Cette croissance démographique s'accompagne de nouveaux besoins et nécessite l'optimisation, voir la reconfiguration de certains équipements publics (groupes scolaires, restauration collective, locaux associatifs, espaces publics...)
- La poursuite de la rationalisation de la gestion communale couplée à la volonté de valoriser le patrimoine existant et d'utiliser les marges de manœuvre financières issues des exercices antérieurs (provisions, excédents...) permettra de répondre au mieux à ces attentes sans dégrader la situation financière de la commune.
- La sollicitation de nouveaux concours financiers (FEDER, Fonds de solidarité métropolitain...) en plus de ceux déjà connus (FIC, DETR) sera systématisée pour accompagner ces projets structurants.
- En parallèle de ces chantiers, la modernisation et le dimensionnement des services seront également au cœur de l'action communale

2.2- La section de fonctionnement

La section de fonctionnement devrait s'équilibrer à 5 M € en recettes et en dépenses.

A/ Recettes de fonctionnement

- Fiscalité (chapitre 73):

La dotation de solidarité versée par Clermont Auvergne Métropole sera inchangée en 2019 : **374 290 €**.

La Taxe additionnelle sur les droits de mutation devrait quant à elle être de **140 000 €** (à hauteur du réalisé 2018 après un exercice 2017 à 126 000 €).

En matière de taxes foncière et d'habitation, il est proposé de partir sur une hypothèse basse correspondant au réalisé 2018: **2.7 M €**

- Concours de l'Etat (chapitre 74):

La Dotation Globale de Fonctionnement, qui a connu une très légère érosion en 2018 (-6 000€), devrait être stable en 2019, soit **693 000 €**

Au final, les concours de l'Etat (dotations diverses et compensations fiscales TFB et TH) devraient être de **765 000 €** pour l'année 2019. A noter sur ce poste de recettes la fin du versement du fonds de soutien aux activités périscolaires (pratiquement 18 000€), conséquence directe du passage aux 4 jours d'école.

- **Aides et participations de la CAF et du Conseil Départemental du Puy De Dôme (chapitre 74):**

Ces deux structures devraient apporter **285 000 €** de concours financiers à la commune. Il est à noter que le désengagement de la CAF sur certaines composantes du Contrat Enfance Jeunesse devrait être compensé en partie par un accompagnement plus important lié au développement de l'accueil périscolaire.

- **Produits des services et autres produits de gestion courante (chapitres 70 et 75):**

Les produits de services devraient être de **500 000 €**. Pour rappel, figurent dans ce chapitre le règlement par la Métropole des mises à disposition de personnels et de services.

Pour les autres produits de gestion courante (chapitre 75), l'ensemble des loyers perçus dans le cadre des baux commerciaux en cours devrait correspondre à une recette prévisionnelle de **87 500 €**

- **Remboursement d'intérêts d'emprunts transférés (chapitre 76):**

En application des accords de la CLECT et de la convention de remboursement de dette en vigueur, Clermont Auvergne Métropole reversera à la commune **52 543 €** en 2019 au titre de la participation aux intérêts de la dette.

B/ Dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général (chapitre 011) :

Il devrait être proposé d'inscrire **1.27 M €** au budget primitif pour ce chapitre.

Ce montant correspond au réalisé 2018, amendé de certaines économies (nouveau marché de la crèche, marché de téléphonie avec l'UGAP) ou dépenses spécifiques (campagne de reprise de peinture de l'ensemble du mobilier bois de la commune, mission d'archiviste, adhésion à l'Aduhme...) prévues pour 2019.

Un taux d'inflation prévisionnelle de 1.7 % a également été appliqué.

- Charges de personnel (chapitre 012) :

Une dépense prévisionnelle de **2.35 M €** sera à inscrire sur ce chapitre.

Le GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) appliqué est de 2.3 % par rapport au réalisé 2018.

Ce chapitre a été élaboré en tenant compte de la réduction du coût annuel de l'assurance statutaire (- 54 000 €), de la mise en place du RIFSEEP (estimation : + 21 000 €), de l'instauration d'une participation à la complémentaire santé des agents (estimation : + 4 500 €). L'application du PPCR, le coût induit par le remplacement et/ou le tuilage d'agents amenés à faire valoir leurs droits à retraite ont également été intégrés.

Il est à noter que le remboursement d'une partie du traitement de certains agents (par CAM ou la CAF) vient réduire cette charge mais n'est pas inscrit sur ce chapitre.

- **Attribution de Compensation en Fonctionnement /FPIC(chapitre 014) :**

L'Attribution de Compensation 2019 devrait représenter, pour sa partie fonctionnement, une dépense prévisionnelle de **367 861 €**.

Les 351 160 € d'ACF validés dans le cadre des accords CLECT devraient en effet être abondés d'une participation supplémentaire annuelle pour la viabilité hivernale de 5 167 € (avec rattrapage des années 2017 et 2018), soit 15 501 €. De même, la mutualisation d'un référent informatique (RGPD) de la part de la Métropole devrait se traduire par une augmentation de 1 200 € de l'ACF.

La participation au FPIC, auquel la ville contribue depuis deux ans maintenant, devrait s'élever pour sa part à 26 550 € (au niveau de 2018)

- **Charges de gestion courante (chapitre 65) :**

Ce chapitre regroupe principalement le paiement des subventions aux associations et organismes sociaux, le règlement des indemnités des élus, de l'action sociale en faveur des agents (CNAS), ou encore de la maintenance de l'éclairage public pour les points lumineux restés dans le giron communal. **371 000 €** devraient être à inscrire sur ce chapitre.

L'enveloppe dédiée aux subventions aux associations serait équivalente à celle de 2018.

Il conviendra probablement de réévaluer légèrement celle octroyée au CCAS pour répondre à l'évolution des besoins de la structure (hypothèse de travail à + 5 000 €)

- **Charges Financières (chapitre 66) :**

Les intérêts de la dette 2019 s'élèveront à un peu plus de **97 500 €**

La participation à l'EPF-SMAF correspondra à **9 000 €**.

La Dotation aux amortissements (opération d'ordre qui permet de tenir compte de la dépréciation des équipements et qui suppose une inscription d'un montant identique en recette d'investissement) nécessitera une inscription de crédits à hauteur de **544 571 €**

2.3- La section d'investissement

La structuration de la section d'investissement est directement liée à la déclinaison du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Cette planification est indispensable à la bonne coordination pour certains projets mêlant l'exercice de compétences multiples (commune, Métropole, SMITC, T2C, SIEG, SIVOM...).

A/ Recettes d'investissement

- **FCTVA et Taxe d'Aménagement** : hypothèse prudent de **60 000 €**(les investissements de voirie sont désormais de compétence communautaire et la commune ne perçoit plus que 70% de la TAM)
- **Les subventions (chap. 13) et produits des cessions (chap.024)** devraient a minima être de **84 352 €**. Toutefois, les projets d'investissement 2019 étant largement subventionnables, une campagne de demandes de concours financiers (FEDER notamment) sera menée
- **Le Recours à l'emprunt** sera activé en fonction de la réalisation du budget et des conditions bancaires proposées
- **Dotations aux amortissements : 544 571 €**
- **Compte 1068** : Ce compte, qui correspond à la reprise de résultats de l'exercice antérieur, sera provisionné en fonction des besoins de financements validés lors de l'élaboration du Budget 2019
- **Provision pour charges relative au restaurant scolaire** : Cette provision, réalisée en 2018, sera utilisée en tout ou partie selon le déroulement du projet de création du nouveau pôle restauration.
- **Remboursement du capital d'une partie des emprunts transférés** : En application de la convention de remboursement de dette, Clermont Métropole reversera à la commune **246 464 €** en 2019 pour le capital de la dette

B/ Dépenses d'investissement

- **Participations dues à l'EPF-SMAF : 89 700€**
- **Remboursement du capital de la dette : 488 400€**
- **Mise en œuvre de la Programmation pluriannuelle des investissements envisagés (PPI 2016-2020)**

❖ **Projets communaux (montant prévisionnel : 1.5 M € TTC)**

- Création d'un pôle restauration scolaire/périscolaire
- Déplacement de 2 cours de tennis
- Intervention sur la toiture du complexe sportif (reprise de l'étanchéité et de la charpente)
- Reconfiguration de l'aire de jeux 1,2,3 Pandières
- Classes numériques (Tranche 1 : câblage et matériels)
- Reprise de 55 concessions funéraires en état d'abandon
- Remplacement des huisseries de bâtiments communaux
- Coulée verte: aménagement d'une zone témoin
- Mise en valeur de la Place de l'Eglise (mobilier, éclairage...)
- Acquisition de mobilier pour le 1^{er} étage du bâtiment principal de la place Grassion-Fredot
- Mise en accessibilité de bâtiments ERP

❖ **Projets à engager par Clermont Auvergne Métropole (financés via l'Attribution de Compensation)**

- Requalification des abords de l'église (enfouissement de réseaux, création d'espace public suite à démolition)
- Rénovation du réseau d'éclairage public et remplacement des candélabres (Tranche 4 : Avenue du grand champ).
- Poursuite du programme de rénovation de la Coulée Verte
- Poursuite de la Révision Générale du PLU avant intégration au PLUi

❖ **Projets à engager par Clermont Auvergne Métropole (hors Attribution de Compensation) :**

- **Aménagement de la Gare Le Cendre-Orcet** (Phase 1- création des parkings et du bâtiment d'accueil des usagers)

Le projet, copiloté par la commune et la Métropole devrait passer en phase opérationnelle en juin 2019. Budget prévisionnel global : **1.5 M €**

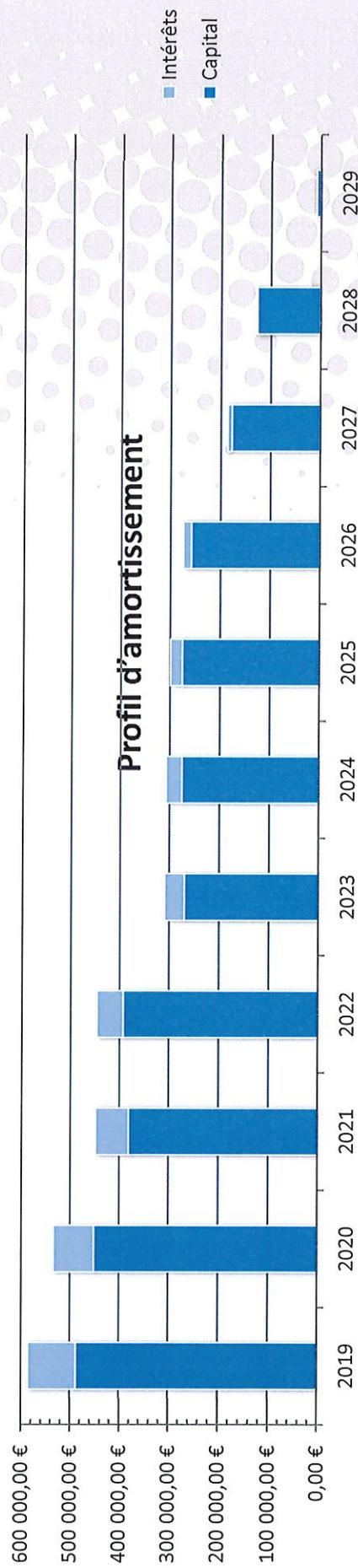
Il est à noter que l'acquisition du foncier de ce projet (225 000€) est portée par la commune via l'EPF-SMAF.

- **Création d'un bassin d'orage au complexe sportif (25 000m³): 1 M €**

❖ **Projets en phase d'études :**

- Reconfiguration du groupe scolaire Henri Barbusse
- Requalification de la zone Intermarché
- Aménagement des équipements et espaces publics pour répondre à l'évolution de la population cendriouse (équipements scolaires et sportifs...)
- Réaménagement des locaux associatifs de l'espace Verger du Caire

3 - La dette communale (période 2019-2029)



Quelques points de repères sur la dette :

- La commune poursuit ses efforts en matière de désendettement tout en activant le levier de l'emprunt lorsque les projets le nécessitent et que les conditions bancaires sont favorables.
- La structure de la dette communale est saine (aucun emprunt toxique) et lisible (dette récente et taux fixes).
- La dette ci-dessus présentée ne tient pas compte des remboursements effectués par Clermont Métropole en application de la convention de remboursement. En 2019, ce remboursement sera de 299 007 € (intérêts+capital) pour une annuité globale de 585 876,32 € soit 51 % (en l'absence de nouvel emprunt).
- La Capacité de désendettement de la commune est très inférieure aux ratios de vigilance pratiqués (< 4 ans)
- Au 31 décembre 2019, en l'absence de nouvel emprunt, l'encours de la dette devrait s'établir à **3 025 462,56 €**

Envoyé en préfecture le 12/02/2019

Reçu en préfecture le 12/02/2019

Affiché le



ID : 063-216300699-20190206-19_02_06_001-DE